

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 5766 à 5915

présentés par
M. Brottes
et 148 membres du groupe Socialiste

ARTICLE 14

Compléter cet article par les mots suivants :

« , conformément à l'accord obtenu le 26 novembre 2002 au conseil des ministres européens de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz au 1^{er} juillet 2007 a été acté par Madame Nicole Fontaine lors d'un conseil des ministres européens de l'énergie comme elle l'a précisé lors d'une séance de questions à l'Assemblée Nationale le 28 novembre 2002 en réponse à une question de François Michel Gonnot :

M. François-Michel Gonnot. Madame la ministre déléguée à l'industrie, vous avez signé lundi dernier un compromis avec vos collègues européens de l'énergie sur l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité, ouverture qui interviendra, donc, en 2004 pour les professionnels et le 1er juillet 2007 pour les ménages. Christian Bataille. Vous allez vendre EDF !

M. François-Michel Gonnot. Enfin, dans ce dossier, la France a rompu avec son isolement

M. Christian Bataille. Vous bradez le service public !

M. François-Michel Gonnot. Enfin, la France est sortie de son immobilisme. Enfin, la France n'est plus le grincheux de l'Europe. Elle a retrouvé sa place et son rôle moteur, avec l'Allemagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. Christian Bataille. Un rôle moteur dans la braderie du service public !

- Amendement mis en distribution -

M. François-Michel Gonnot. Le groupe UMP, madame la ministre, tient à vous rendre hommage et à vous féliciter (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour la façon dont ce compromis a été conclu. Il nous permettra de tirer les bénéfices de l'ouverture progressive et maîtrisée des marchés de l'énergie...

M. Christian Bataille. C'est la porte ouverte à la privatisation !

M. François-Michel Gonnot. ...tout en restant fidèles aux principes d'égalité et de solidarité qui sont les fondements mêmes du service public à la française auquel nous sommes attachés. (*« Très bien ! Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Madame la ministre, nous allons enfin transposer, avant la fin de l'année, la première directive gaz, ce qui aurait dû être fait depuis quatre ans et demi,...

M. André Gerin. Mensonge !

M. François-Michel Gonnot. ... et nous nous en félicitons.

M. Alain Néri. C'est la grande braderie !

M. François-Michel Gonnot. Pourriez-vous nous préciser les nouvelles avancées obtenues à Bruxelles et leurs modalités d'application ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. Christian Bataille. Allô ! M. André Gerin. Ce sont des bradeurs !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Mme Nicole Fontaine, *ministre déléguée à l'industrie*. Monsieur le député, je voudrais vous remercier très sincèrement de l'appréciation positive (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) que vous avez bien voulu porter sur les résultats du Conseil énergie de lundi dernier.

M. François Brottes. C'était un renoncement !

M. Christian Bataille. Vous avez cédé sur tout !

Mme la ministre déléguée à l'industrie. Les choses n'étaient pas faciles, c'est vrai. La présidence danoise était tout à fait déterminée à conclure, et la France était très isolée.

M. Manuel Valls. Vous n'avez pas fait entendre la parole de la France !

Mme la ministre déléguée à l'industrie. Nos quatorze partenaires étaient tout à fait d'accord avec le texte proposé. Dans ce contexte, on ne peut que se réjouir que le compromis final ait intégré les exigences que nous avons formulées, notamment en matière de service public et de délais. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Vous avez tout lâché !

- Amendement mis en distribution -

Mme la ministre déléguée à l'industrie. Sur le point le plus délicat, c'est-à-dire la séparation légale, j'ai infiniment apprécié la coopération franco-allemande. Cette solidarité nous a permis d'obtenir de bons résultats.

Enfin, sur le calendrier, j'espère vivement que la directive sur le gaz pourra être transposée avant la fin de l'année, avec votre concours, monsieur le député, ainsi qu'avec celui de l'ensemble de votre assemblée. Et je peux vous dire qu'hier, à Malaga, le ministre de l'industrie espagnol m'a assuré qu'il allait dès maintenant donner des instructions très claires pour que, compte tenu de la bonne volonté de la France (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), Gaz de France puisse poursuivre le développement de ses activités en Espagne. Je crois que cela illustre d'une façon très éclairante les perspectives très positives qui s'offrent à nos entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. Jacques Desallangre. Ce sont des bradeurs.

Ces amendements identiques ont été déposés par 149 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 5766 de M. Brottes	Adt n° 5813 de M. Delobel
Adt n° 5767 de M. Bataille	Adt n° 5814 de M. Derosier
Adt n° 5768 de M. Ducout	Adt n° 5815 de M. Destot
Adt n° 5769 de M. Gaubert	Adt n° 5816 de M. Dolez
Adt n° 5770 de M. Le Déaut	Adt n° 5817 de M. Dosé
Adt n° 5771 de M. Habib	Adt n° 5818 de M. Dosière
Adt n° 5772 de M. Migaud	Adt n° 5819 de M. Dray
Adt n° 5773 de M. Bonrepaux	Adt n° 5820 de M. Dreyfus
Adt n° 5774 de M. Adam	Adt n° 5821 de M. Dufau
Adt n° 5775 de M. Andrieux	Adt n° 5822 de M. Dumas
Adt n° 5776 de M. Aubron	Adt n° 5823 de M. Dumont
Adt n° 5777 de M. Ayrault	Adt n° 5824 de M. Dupré
Adt n° 5778 de M. Bacquet	Adt n° 5825 de M. Durand
Adt n° 5779 de M. Balligand	Adt n° 5826 de M. Duriez
Adt n° 5780 de M. Bapt	Adt n° 5827 de M. Emmanuelli
Adt n° 5781 de M. Bartolone	Adt n° 5828 de M. Evin
Adt n° 5782 de M. Bascou	Adt n° 5829 de M. Fabius
Adt n° 5783 de M. Bateux	Adt n° 5830 de M. Facon
Adt n° 5784 de M. Beauchaud	Adt n° 5831 de M. Floch
Adt n° 5785 de M. Besson	Adt n° 5832 de M. Forgues
Adt n° 5786 de M. Bianco	Adt n° 5833 de M. Françaix
Adt n° 5787 de M. Blazy	Adt n° 5834 de M. Gaillard
Adt n° 5788 de M. Blisko	Adt n° 5836 de M. Génisson
Adt n° 5789 de M. Bloche	Adt n° 5837 de M. Giacobbi
Adt n° 5790 de M. Bois	Adt n° 5838 de M. Giraud
Adt n° 5791 de M. Boiserie	Adt n° 5839 de M. Glavany
Adt n° 5792 de M. Bono	Adt n° 5840 de M. Gorce
Adt n° 5793 de M. Bouhcheron	Adt n° 5841 de M. Gouriou
Adt n° 5794 de M. Bourguignon	Adt n° 5842 de M. Guigou
Adt n° 5795 de M. Bousquet	Adt n° 5843 de M. Guinchard
Adt n° 5796 de M. Cambadélis	Adt n° 5844 de M. Hoffman-Rispal
Adt n° 5797 de M. Carcenac	Adt n° 5845 de M. Hollande
Adt n° 5798 de M. Caresche	Adt n° 5846 de M. Huwart
Adt n° 5799 de M. Carrillon-Couvreur	Adt n° 5847 de M. Idiart
Adt n° 5800 de M. Cathala	Adt n° 5848 de M. Imbert
Adt n° 5801 de M. Chanteguet	Adt n° 5849 de M. Jalton
Adt n° 5802 de M. Charzat	Adt n° 5850 de M. Janquin
Adt n° 5803 de M. Claeys	Adt n° 5851 de M. Jung
Adt n° 5804 de M. Clergeau	Adt n° 5852 de M. Kucheida
Adt n° 5805 de M. Cocquempot	Adt n° 5853 de M. Lacuey
Adt n° 5806 de M. Cohen	Adt n° 5854 de M. Lambert
Adt n° 5807 de M. Darciaux	Adt n° 5855 de M. Lamy
Adt n° 5808 de M. Dasseux	Adt n° 5856 de M. Lang
Adt n° 5809 de M. David	Adt n° 5857 de M. Launay
Adt n° 5810 de M. Defontaine	Adt n° 5858 de M. Le Bouillonnet
Adt n° 5811 de M. Dehoux	Adt n° 5859 de M. Le Bris
Adt n° 5812 de M. Delebarre	Adt n° 5860 de M. Le Drian

- Amendement mis en distribution -

Adt n° 5861 de M. Le Garrec
Adt n° 5862 de M. Le Guen
Adt n° 5863 de M. Le Roux
Adt n° 5864 de Mme Lebranchu
Adt n° 5865 de M. Lefait
Adt n° 5866 de M. Lemasle
Adt n° 5866 de M. Lengagne
Adt n° 5868 de Mme Lepetit
Adt n° 5869 de M. Leroy
Adt n° 5870 de M. Liebgott
Adt n° 5871 de Mme Lignières-Cassou
Adt n° 5872 de M. Loncle
Adt n° 5873 de M. Lurel
Adt n° 5874 de M. Madrelle
Adt n° 5875 de M. Manscour
Adt n° 5876 de M. P. Martin
Adt n° 5877 de M. Masse
Adt n° 5878 de M. Mathus
Adt n° 5879 de M. Meqsuida
Adt n° 5880 de M. Michel
Adt n° 5881 de Mme Mignon
Adt n° 5882 de M. Montebourg
Adt n° 5883 de M. Nayrou
Adt n° 5884 de M. Néri
Adt n° 5885 de Mme Oget
Adt n° 5886 de M. Pajon
Adt n° 5887 de M. C. Paul
Adt n° 5888 de M. Payet
Adt n° 5889 de M. Peiro
Adt n° 5890 de M. Perez
Adt n° 5891 de Mme Pérol-Dumont
Adt n° 5892 de M. Queyranne
Adt n° 5893 de M. Quilès
Adt n° 5894 de M. Renucci
Adt n° 5895 de Mme Robin-Rodrigo
Adt n° 5896 de M. Rodet
Adt n° 5897 de M. Roman
Adt n° 5898 de M. Rouquet
Adt n° 5899 de M. Roy
Adt n° 5900 de Mme Royal
Adt n° 5901 de M. Sainte-Marie
Adt n° 5902 de Mme Saugues
Adt n° 5903 de M. Schwartzenberg
Adt n° 5904 de M. Sicre
Adt n° 5905 de M. Strauss-Kahn
Adt n° 5906 de Mme Taubira
Adt n° 5907 de M. Terrasse
Adt n° 5908 de M. Tourtelier
Adt n° 5909 de M. Vaillant
Adt n° 5910 de M. Vallini
Adt n° 5911 de M. Valls
Adt n° 5912 de M. Vergnier
Adt n° 5913 de M. Vidalies
Adt n° 5914 de M. Viollet
Adt n° 5915 de M. Vuilque